

## ANNEXE TECHNIQUE

### N° 2-062 Rév 00

L'Organisme d'inspection :

#### SARL QIAS TECHNOLOGIE

Haï El Badr N° 692 Groupe Propriétaire « D » Bachdjerrah, Wilaya d'Alger.

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : ISO/CEI 17020 : 2012 en tant qu'organisme d'inspection de (type C) dans les domaines :

➤ **Vérification de la Conformité règlementaire et Métrologique  
Des Instruments de Pesage à fonctionnement non  
automatique IPFNA et Automatique IPFA.**

**Note :** Un organisme de **type C** est un organisme qui fournit des prestations d'inspection à son Organisation mère, et/ou à d'autres parties.

<b>SITE CONCERNE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Siege: Haï El Badr N° 692 Groupe Propriétaire « D » Bachdjerrah, Wilaya d'Alger.</li><li>- Tel: 0 5 6 0 2 0 1 0 1 7</li><li>- Fax: /</li><li>- Email: contact@qiastech.com</li></ul>
----------------------	--

**Date de prise d'effet : 27 Avril 2023**

**Date de fin de validité : 26 Avril 2026**

**Pour le Directeur Général et par délégation  
Le Chef de Département Inspection**

**Hocine LARBI**

Cette annexe peut faire l'objet de modification, pour cela la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise

## PORTEE D'ACCREDITATION

### Domaine Général : 1. Métrologie légale

<b>Domaine d'inspection/ Objet</b> Installations, appareils, dispositifs, composants, Équipements,	<b>Techniques Utilisées</b>	<b>Phase /Type d'inspection</b> Inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de Conformité...	<b>Equipements utilisés</b>	<b>Référentiels</b> Normes-Réglementation Procédures internes, spécifications techniques
<b>1. Vérification de la Conformité réglementaire et Métrologique des instruments :</b>  - Pesage à fonctionnement non automatique IPFNA  - Pesage à fonctionnement automatique IPFA.	Comparaison avec des étalons et l'utilisation de méthode statistique	- Inspection primitive - Inspection périodique	- Coffret masses étalon de 1 mg à 500 g classes E2.  - Coffret masses étalon de 1 mg à 10 kg classe F1.  - 25 masses étalons de 20 kg classe M1.  - Balances de contrôle.  - Thermohygomètre.	- Loi n° 17-09 du 28 Jomada Ethania 1438 correspondant au 27 Mars 2017 relative au système national de métrologie. - Arrêté du 15 juin 1992 fixant les dispositions applicables aux instruments de pesage. - Décret exécutif N° 91-538 du 25 décembre 1991 : relatif au contrôle et aux vérifications de conformités des instruments de mesure. - Recommandations Internationales OIML R76-1 et R76-2 Instruments de pesage à fonctionnement non automatique. - Recommandations Internationales OIML R61-1 et R61-2 Doseuses pondérales à Fonctionnement automatique. - Recommandation Internationale OIML R111-1 Poids des classes E 1 ,E 2 ,F 1 ,F 2 ,M 1 ,M 1-2 ,M 2 , M 2-3 et M 3 - Procédure interne : PR/TEC/002.